

LÉGISLATURE 2020 - 2025

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL 22 JUIN 2021

PRÉSENTS-ES: M. P. MEYLAN, Président

MmeA. EPINEY, Vice-PrésidenteM. S. VENTRE, Secrétaire

Mmes C. BAILLIF, B. DESPLAND, J. PARACCHINI et M. PASCHE

MM. S. AGUET, C. BRUNNER, F. CAL SUAREZ, J.-L. FERRARI,

C. HUBER, R. PARTY et B. SCHOPFER

M. P. BOUVIER, Maire M. X. BEUCHAT, Adjoint

Mme C. DUBELLY HATINGUAIS, Adjointe

EXCUSÉ : M. F. MERLON

M. le Président ouvre la séance à 20h00.

- 1. COMPÉTENCES RESPECTIVES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE L'EXÉCUTIF.
 PRÉSENTATION DE M. BERTSCHY, DIRECTEUR DU SERVICE DES AFFAIRES
 COMMUNALES
- **M.** Bouvier souhaite la bienvenue à M. Bertschy. Ce dernier se présente et aborde ensuite les points suivants :
- 1. Etapes historiques de l'émergence des communes genevoises
- 2. Nature juridique des communes
- 3. Compétences communales
- 4. Organisation municipale
- 5. Le Conseil municipal
- 6. L'Exécutif communal
- 7. Services des affaires communales
- M. Bouvier remercie M. Bertschy pour son intervention et ce dernier quitte la séance.



2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 MAI 2021

Mme Pasche requiert une rectification de son intervention en page 5, point e).

Mme Pasche demande pourquoi le nom des entreprises n'est pas toujours cité dans les séances.

Aucune règle n'est précisément définie et **M. le Président** ajoute que si le travail n'a pas été officiellement adjugé, l'entreprise ne sera pas citée.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé par 11 oui et 2 abstentions.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

a) Sorties du Conseil municipal

Mme Epiney annonce que le Bureau organisera un repas au Café de la Place au mois de septembre et une sortie courant printemps 2022. Des dates seront proposées très prochainement.

4. COMMUNICATIONS DE M. LE MAIRE

a) Crèche d'Aire-la-Ville

Mme Dubelly Hatinguais communique que les cinq places de Chancy ont été attribuées. Il y a eu plus de demandes que de places disponibles.

b) Rappel des prochaines festivités

- Goûter-conté samedi 26 juin. **Mme Dubelly Hatinguais** remercie **Mme Pasche** pour son engagement.
- Vide-grenier dimanche 27 juin. Mme Dubelly Hatinguais remercie la commission des affaires sociales, de la solidarité, des sports et des loisirs pour son engagement et cette magnifique organisation.
- Chancy fait son cinéma séance de cinéma en plein air vendredi 16 juillet.

c) Semaine des promotions

Mme Dubelly Hatinguais indique que la semaine de promotions, destinée uniquement aux enfants, débutera le vendredi 25 juin pour une durée d'une semaine pendant les horaires scolaires. Un grand nombre d'activités ont été mises en place en collaboration avec l'école et l'APE. Un article rédigé par les enfants paraîtra dans le ChancyLien.

Mme Dubelly Hatinguais remercie Mme Noverraz qui a fait un excellent travail de cheffe d'orchestre pour l'organisation.

d) Visite de la Neptune

Mme Dubelly Hatinguais informe que Mme Spencer a pris contact avec la fondation Neptune pour organiser une visite de la barque. Toutefois, il lui a été répondu que cela n'était pas possible avant le mois de septembre, les travaux du pont étant en cours.

Mme Dubelly Hatinguais a donc contacté le Président par mail, étant donné qu'il était question de visiter la Neptune durant les travaux. Toutefois, malgré une relance Mme Dubelly Hatinguais attend toujours une réponse. Elle reviendra donc vers les membres du Conseil municipal dès que possible.



e) Association Potager Miam

Le Potager Miam s'est dissocié de l'Association Archi-Cultures et est ainsi autonome. **Mme Dubelly Hatinguais** a rencontré Mme Johanna Cavène, Présidente de l'Association Potager Miam pour un échange sur le futur. Plusieurs beaux projets sont à venir avec les habitants et les enfants de la Commune.

f) Sentier pédestre

M. Beuchat a été contacté par M. Niggli de Genève Rando qui a enfin reçu les préavis favorables du Canton pour le projet de réaménagement du sentier pédestre depuis l'escalier, situé à côté du Café du Virage, jusqu'au barrage. Dès lors, les signatures des propriétaires des parcelles concernées vont pouvoir être récoltées et transmises au Canton pour l'obtention de l'autorisation nécessaire.

g) Projet de gravières

- M. Beuchat a également été approché par M. Barras, Directeur de la Société des Forces Motrices de Chancy-Pougny (SFMCP), afin de connaître la position de la Commune par rapport au projet de gravières de la Société Sasso. En effet, la SFMCP est concernée étant donné qu'une de leurs parcelles serait exploitée par ladite société.
- M. Beuchat a informé M. Barras que dans un premier temps la Commune n'était pas opposée au projet, ce dernier étant restreint. Toutefois, au fil des négociations, celui-ci s'est étendu et la Commune n'y est dès lors plus favorable. M. Barras en fera part au Conseil d'administration de la SFMPC et a ajouté qu'a priori il n'était pas question d'aller de l'avant si la Commune émettait un avis négatif.

h) Moulin Roget

M. Beuchat a profité de son contact avec M. Barras pour demander ce qu'il en était du Moulin Roget. Ce dernier lui a répondu que ce sujet avait été mis en suspens en raison de la pandémie, mais après avoir consulté les SIG, leurs principaux actionnaires, ces derniers ne sont pas disposés à garder ce bâtiment et veulent donc s'en séparer. Les SIG reprendront contact avec nous à la rentrée scolaire afin d'aller de l'avant dans ce dossier concernant les communes de Chancy, Avully et Avusy.

5. PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

- a) Crédit de CHF 380'000.- destiné à la mise en conformité des réseaux secondaires d'assainissement (FIA)
- **M. le Président** donne lecture de l'intitulé de la délibération et demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 13 oui.

M. Bouvier explique que le réseau secondaire concerne les eaux pluviales (EP) et eaux usées (EU). En 2002, l'Etat de Genève a envisagé le transfert de l'exploitation du réseau primaire d'assainissement aux SIG. Après votation populaire, celui-ci est devenu effectif le 1er janvier 2003.

A cette époque des discussions se sont engagées avec les communes concernant un éventuel transfert de l'exploitation des réseaux secondaires à un exploitant unique.

En 2005, un projet pilote est lancé pour une durée limitée de 2-3 ans avec 5 communes qui ont adhéré au projet de manière volontaire, dont Chancy. Au 1^{er} janvier 2006, un deuxième projet pilote de 2 ans a démarré avec 6 nouvelles communes. Les modalités définies dans le contrat initial, les prestations SIG et leur rémunération sont demeurées identiques au premier projet pilote.



La commune de Chancy a prolongé en 2012 puis en 2017, la délégation de l'exploitation de son réseau d'assainissement aux SIG pour une durée de 5 ans, soit de 2018 à 2022 (planification des contrôles visuels, des inspections et des curages sur le réseau secondaire). En 2020, les SIG exploitent le réseau d'assainissement de 44 communes genevoises.

Les SIG transmettent chaque année à la Commune un rapport complet d'exploitation du réseau d'assainissement des eaux.

M. Bouvier rappelle qu'en 2019 deux tronçons de canalisations d'eaux usées du réseau secondaire par chemisage, soit chemin de la Ruette et route de Bellegarde ont été mis en conformité.

Afin de continuer cette mise en conformité des réseaux d'assainissement communaux conformément aux informations des fiches actions du Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE) de mars 2015, la Commune a demandé à un bureau d'ingénieur civil d'analyser le PGEE et de proposer les interventions à prévoir. La planification des interventions a été définie en fonction des priorités : collecteurs présentant un risque d'affaissement, collecteurs entraînant une pollution des sols et des eaux qui y sont présentes, regards présentant un danger en surface (cadre affaissé, dalle décalée, ...), autres interventions (branchements défectueux, etc.).

Il a donc été conseillé d'une part de procéder aux travaux de réhabilitation de six tronçons de canalisations du réseau secondaire d'assainissement :

- collecteurs des EP et des EU au chemin de l'Ancienne-Tannerie ;
- collecteurs des EP du chemin de la Grande-Cour ;
- collecteurs des EP de la route de Bellegarde (tronçon Ecole / Ancienne-Tannerie) ;
- collecteur des EP et EU de la route de Bellegarde (tronçon Carrés / La Laire) ;
- collecteur EP de la route de Valleiry ;
- collecteur EP du chemin de Champlong ;

et d'autre part d'engager une campagne d'intervention pour travaux de génie-civil et travaux d'entreprise de vidange sur l'ensemble du réseau secondaire.

Ces travaux seront financés au moyen d'un loyer unique versé par le Fonds intercommunal d'assainissement (FIA), chaque tronçon représentant un coût inférieur à CHF 100'000.-.

- M. Schopfer demande quand les travaux vont démarrer.
- **M.** Bouvier répond qu'ils débuteront à la fin du délai référendaire de la délibération fixé au 10 septembre 2021 et ajoute que les chaussées ne seront pas ouvertes.
- **M.** Party fait remarquer que dans la montée de Passeiry des racines de peupliers bouchent les drainages dans les champs.
- M. Beuchat demandera à M. Gunter de se rendre sur place.

Aucune autre remarque n'étant formulée, **M. le Président** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

La délibération est acceptée à l'unanimité, soit par 14 oui. Il est pris acte de cette décision.

b) Crédit d'étude de CHF 60'000.- destiné au réaménagement des parcelles N° 3629, 3631, 3175, 2342, 2879 et 3214

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 13 oui.

- **M. le Président** informe que la commission du territoire et des constructions a préavisé favorablement ce crédit d'étude.
- M. Beuchat indique qu'il s'agit pour la Commune de définir les lignes directrices et les priorités pour le réaménagement de ces parcelles.

Aucune autre remarque n'étant formulée, **M. le Président** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.



La délibération est acceptée à l'unanimité, soit par 14 oui. Il est pris acte de cette décision.

- c) Exercice d'un droit de préemption en vue de l'acquisition de la parcelle N° 3531, sise route de Valleiry 15, propriété de Mme Marianne Maigre, née Durand, et ouverture d'un crédit
- **M. le Président** donne lecture de l'intitulé de la délibération et demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 13 oui.

M. Beuchat explique que la parcelle, d'une surface totale de 2'307 m² avec une ferme en ruine, est située à côté de l'ancienne laiterie (angle route de Valleiry / chemin des Raclerets) sur le côté gauche de la route de Valleiry, en partant de la Mairie direction salle communale.

Il attire l'attention sur le fait que ce dossier est spécial. En effet, la vente de cette parcelle repose sur 2/5ème de sa surface en zone de développement 4B protégée, de sorte qu'elle est assujettie au droit de préemption légal institué en faveur de l'Etat de Genève et de la commune de Chancy. A noter que le droit de préemption communal est prioritaire sur celui de l'Etat. Le solde de la parcelle pour environ 3/5ème, sur laquelle se situe la ferme, est en zone 4B protégée.

M. Beuchat fait remarquer que cette parcelle ne fait l'objet d'aucune division parcellaire, d'où la problématique de ce dossier, et les avis recueillis auprès de divers notaires divergent. De plus, la Commune a reçu l'acte notarié très peu de temps avant l'envoi de la convocation et le délai pour préempter est de 60 jours à compter de la date du dépôt de l'acte auprès du Registre foncier. Ce dernier ayant été inscrit le 8 juin dernier, notre décision doit être transmise avant le 8 août prochain.

Il ajoute qu'il est proposé dans le projet de délibération de préempter sur l'entier de la parcelle pour un montant de CHF 1'250'000.- et de voir ensuite ce qu'il en ressort, tout en ne sachant pas non plus si la Commune peut vraiment préempter sur les 2/5ème de la surface.

- **M.** Beuchat informe que selon Urbaplan, l'achat de cette parcelle constituerait un des moyens pour la Commune de concrétiser les objectifs du PDCom.
- M. Bouvier explique qu'il a rencontré tout à fait par hasard un des acquéreurs. Ce promoteur lui a fait part du projet envisagé, soit la création de trois appartements dans la ferme en ruine avec la conservation du gabarit, ainsi que de toutes les pierres et molasses, les ouvertures ne seraient pas touchées, l'entrée et la sortie du parking souterrain seraient situées à côté du bâtiment. Sur la parcelle en zone de développement 4B protégée, il est prévu la construction de 4 villas en ligne mais décalées avec un gabarit identique aux bâtiments du chemin des Raclerets (rez + 2 étages et toit en pente). M. Bouvier ajoute avoir trouvé le projet intéressant. De plus, les promoteurs ont travaillé en étroite collaboration avec la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS) qui est favorable à ce projet prêt à être déposé.

Toutefois, il regrette que les promoteurs n'aient pas approché la Commune pour présenter le projet.

La plupart des membres du Conseil municipal s'expriment à ce sujet et les points suivants ressortent :

- aucune possibilité de réflexion étant donné l'urgence de la décision alors qu'il est important de se poser les bonnes questions;
- contribution à la valorisation du bâtiment figurant au recensement architectural avec la note 3/4 et plus généralement du noyau villageois, qui figure à l'inventaire ISOS pour ses qualités historiques et architecturales, justifiant un objectif de sauvegarde « A » ;
- le PDCom identifie un nouveau chemin piétons à créer entre la route de Valleiry et le chemin des Raclerets qui traverse la parcelle ;
- souhait de protéger cette maison rurale très particulière qui a attiré l'intérêt du Patrimoine suisse et peut-être possibilité de fonds pour sa rénovation et sa réhabilitation ;



- importants investissements financiers dernièrement et à venir ;
- projets sur les parcelles et bâtiments acquis l'an dernier qui vont demander beaucoup de travail, de temps et de moyens financiers ;
- le but n'est pas nécessairement d'acquérir cette parcelle et la laisser telle quelle pendant plusieurs années avant d'avoir un projet concret ;
- parcelle située un peu en dehors du village et si un beau projet est déjà prévu, autant la laisser aux acquéreurs;
- incertitude quant à l'aboutissement du droit de préemption en fonction de cette double appartenance de zones de la parcelle.

Après discussion, étant donné le manque de précision sur ce dossier, il est proposé que l'Exécutif rencontre les promoteurs, que le dossier soit ensuite examiné par la commission du territoire et des constructions et de convoquer une séance extraordinaire du Conseil municipal le 3 août prochain.

Aucune autre remarque n'étant formulée, **M. le Président** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur la proposition de tenir une séance extraordinaire le 3 août 2021 et d'inscrire le projet de délibération à l'ordre du jour.

Cette proposition est acceptée par 12 oui et 1 abstention.

6. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS, INFORMATIONS DES COMMISSIONS

a) Pollution lumineuse

- M. Ferrari informe que la Mairie a transmis un mail adressé à lui-même et M. Huber d'une habitante qui propose l'extinction des luminaires dans la Commune durant la nuit. M. Ferrari a effectué un tour du village à 2h du matin pour se rendre compte. Pour lui, une extinction des luminaires dans les parcs et sur certaines petites routes n'est pas souhaitable pour des raisons évidentes de sécurité. Toutefois, ceux des parcs pourraient être baissés d'intensité durant la nuit.
- **M.** Bouvier fait remarquer que dans le cadre du réaménagement du centre du village, il avait été demandé que les luminaires fonctionnent à basse intensité de 22h à 06h. Il ajoute ne pas être favorable à une extinction complète.
- **M. Beuchat** propose de contacter les SIG afin de leur demander d'établir un rapport sur l'intensité lumineuse dans le village.

b) Sachets pour déjections canines

M. Ferrari a constaté que des enfants entre 4 et 10 ans utilisent les sachets pour déjections canines comme bombes à eau. Il suggère que les supports soient plus hauts et, de ce fait, hors de portée.

Mme Parracchini se demande s'il existe une autre matière que le plastique afin que les sachets ne puissent plus être utilisés pour des bombes à eau.

M. Beuchat fait remarquer que ce genre d'incident est déjà survenu et que la FASe avait pu identifier les enfants. Suite à une discussion entre éducateurs et jeunes le problème avait été résolu.

La solution de relever les supports n'étant pas retenue, **M. Bouvier** propose de contacter M. Tilouche afin qu'il s'occupe une nouvelle fois de cette problématique.

c) Ancienne laiterie

M. Ferrari demande qui est le propriétaire de l'ancienne laiterie située à l'angle de la route de Valleiry et du chemin des Raclerets.



M. Bouvier répond qu'elle appartient à la Société de Laiterie de Chancy, composée de plusieurs agriculteurs.

Aucune communication des commissions.

M. le Président lève la séance à 22h20.

Le Président du Conseil municipal Pierre Meylan Le Secrétaire du Conseil municipal Stefano Ventre

La Secrétaire communale Anouk Spencer